

En annexe au rapport d'activité signé par la Présidente, le Secrétaire Général, P. Vissio, donne son

Journal de bord

« Faire le point », quel navigateur n'a ressenti la tentation, sécurisante, de cet acte ? Après un « appareillage » (cf. *Bulletin* 269-270), c'est même une nécessité, diront certains (une « obligation », en « vue » d'une Assemblée Générale) ; c'est la sagesse diront d'autres (non nécessairement distincts des précédents). Mais, après l'appareillage et avant la navigation en haute mer, il est connu que la navigation côtière présente de nombreuses particularités : marées ; récifs ; courants et contre-courants, parfois violents, souvent irréguliers. Aussi à la notion, statique, du « point », ai-je préféré (souhaitant ainsi répondre aux vœux de nombreux Collègues, mais peut-être me trompé-je ?), celle, plus dynamique, de « Journal de bord »... arrêté à la date du 15 février 1970.

Celui-ci qui, pour mériter son nom, se voudrait exhaustif, comportera les « pages » suivantes :

— la vie de l'association ; la rénovation pédagogique ; les nouveaux programmes ; les stages d'information ; les I.R.E.M. ; l'animation pédagogique ; le recrutement des professeurs de mathématiques ; et... une conclusion qui ne peut-être qu'un début... puisqu'elle concerne la navigation des jours à venir. Il n'abordera pas « l'enseignement élémentaire » (voir sur ce point le rapport de notre Présidente).

1. La vie de l'Association

Je n'ai pas voulu parler, volontairement, « d'équipage ». Car ce mot *sous-tend* deux notions : celle de passagers passifs, celle de hiérarchie dans l'équipage...

Disons alors que « l'équipe » A.P.M. est nombreuse. A ce jour, 10 500 membres environ (voir rapport du trésorier). Disons aussi que la rédaction de cette page du journal de bord est, pour le rédacteur, un plaisir : de nouvelles régionales se créent ; les activités de celles existantes se développent ; l'esprit « A.P.M. » gagne (resserrement des liens entre Collègues des divers « ordres » d'enseignement ; approbations et contestations de bon aloi ; dialogue et participation à tous les niveaux avec tous ceux approchant, de près ou de loin, les questions d'enseignement : parents d'élèves, collègues d'autres « spécialités »,...).

C'est un grand réconfort que de constater combien est grande l'audience de l'A.P.M. dans presque tous les milieux.

Alors auto-satisfaction totale ? Non ; hélas ? heureusement ? A l'intérieur, il me faut déplore les signes avant-coureurs de la tentative d'instauration d'un nouvel état d'esprit : tel Collègue souhaiterait voir l'A.P.M. (qui est-ce ? si ce n'est chacun de nous) : se « débarrasser » des..., c'est-à-dire d'autres collègues pensant différemment ; orienter son action dans telle direction, la *seule* (bien sûr !) qui évitera la « catastrophe » (le naufrage !) ; voire imposer telle méthode pédagogique, tel programme, tel vocabulaire (la *seule*, le *seul*, qui..., que...).

Et, bien entendu, ce qui est prévisible arrive : certaines de ces exclusives sont en totale opposition les unes avec les autres.

A l'extérieur, certains voudraient voir limités l'audience et les domaines d'intervention de l'A.P.M. Celle-ci, société de « spécialistes » (avec un sens péjoratif), devrait se « contenter » d'un rôle « d'intermédiaire », « d'informateur », entre les centres de « décision » (je n'ose écrire de « pensée ») et les « exécutants ».

La navigation future devra, à mon avis, rejeter nettement ces notions « d'eaux interdites » et « d'eaux réservées ». De même, l'embarquement et le débarquement doivent, toujours à mon avis, être totalement libres ; la discussion à bord aussi.

(Aux esprits facétieux me disant ne pas vouloir « être menés en bateau », je répondrai que, de toute façon « ils » le sont et ce, avec la complication supplémentaire qu'il y a toute une flotille dont les déplacements doivent être coordonnés...).

2. Rénovation pédagogique

Je donne à cette expression le sens très restrictif suivant (pour le sens élargi, voir ci-dessous : stages d'information ; I.R.E.M. ; animation pédagogique etc...) : les travaux et recommandations de la Commission Ministérielle chargée d'étudier cette question et à laquelle avait demandé de participer l'A.P.M. (voir *Bulletin* 266, p. 5). Le rapport de cette Commission fut remis au Ministre en avril 1969 et n'a pas été, à ma connaissance, encore rendu public.

Indiquons (ce qui nous attirera le reproche de « dévoiler » les secrets d'une Commission Ministérielle !) quelles étaient les « recommandations » qu'il contenait, concernant l'enseignement mathématique. A noter que celles-ci, présentées par l'A.P.M. ou par d'autres associations (syndicats, parents d'élèves, D.J.S....) ont recueilli souvent une large majorité (ce qui n'a pas été le cas de beaucoup d'autres propositions). Chacun pourra ainsi mesurer l'écart séparant la réalité de la fiction, celle-là ne « dépassant » pas celle-ci.

— *Pour le premier cycle* : augmentation des horaires dans toutes les classes. Il est désagréable de constater que cette recommandation n'a pas obtenu l'accord sans réserve (ceci dit en pesant tous les mots) de l'Inspection Générale de mathématiques. Quoi qu'il en soit, il y a eu début d'application de cette recommandation (4 h en 6^e ; 4 h en 5^e... partout où c'est possible). L'A.P.M. a la promesse (!) que l'horaire sera porté à 4 heures en classes de Quatrième dès la rentrée 1970 (rendez-vous est pris...) (*).

— *Pour les classes de Seconde* : organisation d'un enseignement facultatif de mathématique en 2^e A (c'est fait) permettant l'accès aux 1^{er} D ou C, sous la seule responsabilité des professeurs de mathématiques (l'application de cette décision fut, en 1969, ... inégale ; que nos collègues concernés, veillent, cette année, à sauvegarder l'intérêt des élèves). La seule proposition intéressante relative aux classes de Seconde C, à savoir : organisation de séances de travail dirigé, est restée lettre morte.

(*) N.D.L.R. — Arrêté paru au B. O. du 26-2-70 ; horaire des Quatrièmes I et II pour 1970-71 : 4 heures (3 + 1).

— Pour les classes de Premières et Terminales : mis à part un vœu pieux (c'est-à-dire sans que soient précisés les moyens pour le réaliser) recommandant l'organisation d'activités libres sous forme de « clubs mathématiques », les propositions faites concernaient les... horaires. A savoir, par semaine :
 1^{re} A, 2 h (+ 2 h facultatives) ; 1^{re} B, 4 h ;
 1^{re} C, 6 h ; 1^{re} D (5 h ; 6 h quand ce sera possible...) ; 1^{re} E, 6 h ;
 Terminale A, 2 h ; Terminale B : 4 h ; Terminale C : 9 h ;
 Terminale D, 6 h ; Terminale E, 8 h (contre l'avis de l'A.P.M. qui demandait 9 h, comme en C, et n'a pas été soutenue par l'Inspection Générale).

3. Nouveaux programmes

Avant d'aborder le détail de ce sujet, considéré comme primordial par certains Collègues, il n'est peut-être pas inutile d'apporter quelques précisions.

L'établissement des projets des textes des nouveaux programmes a été confié à une *Commission ministérielle*, appelée, du nom de son Président, *Commission Lichnerowicz*. Ces projets sont soumis, comme il est de règle, aux votes des sections permanentes des Conseils d'enseignement. C'est dire que deux interprétations erronées doivent être évitées : il est faux d'affirmer que ce sont des « programmes A.P.M. » ou qu'ils sont le fait d'une « minorité agissante ». Sur ce deuxième point, il est amusant de constater que cette affirmation survient au moment précis où l'Inspection Générale, minorité s'il en est, n'a plus la prérogative absolue de décider des programmes. Sur le premier point, je pense traduire la pensée du bureau de l'A.P.M., qui n'a pas l'habitude de fuir ses responsabilités en disant : il reconnaît que certains de ses membres, dûment mandatés, ont participé activement aux travaux de la commission ; il admet que cette participation doit faire l'objet d'un débat, comme cela fut fait dans le passé ; il refuse la position simpliste consistant à charger Paul des erreurs de Jules et d'admettre que seul (mettez le prénom de votre choix) a des mérites.

Autre précision : les *commentaires* accompagnant les programmes ont été, jusqu'à ce jour, établis par l'Inspection Générale seule. Cela malgré la proposition faite par le bureau de l'A.P.M. de confier cette mission à une commission spéciale, comprenant : des membres de la « Commission Lichnerowicz », des Inspecteurs Généraux, des membres du Comité de l'A.P.M., des collègues enseignant effectivement dans les classes concernées. Disons que cette procédure a pu être utilisée, grâce à la compréhension de MM. les I. G. Beulaygue et Duma, et à la satisfaction générale, pour l'établissement des commentaires des programmes de l'enseignement élémentaire (voir le rapport de M^{me} Touyarot).

Ces précisions données, détaillons chaque cas.

Commentaires de Sixième

(Bulletins n° 269-270, pp. 488).

Rappelons, brièvement, la procédure suivie (pour les compléments, voir le *Bulletin* n° 267, pp. 158 et ss.). Ayant appris que ces commentaires étaient « sur le point de paraître », le bureau de l'A.P.M. intervenait auprès du Directeur de la

Pédagogie et acceptait, malgré la difficulté de consulter de nombreux Collègues dans le très bref délai imparti, de jouer franchement le jeu. Le secrétaire général fut donc mandaté pour faire connaître le point de vue de l'A.P.M. Il est juste de noter qu'un nombre important de Collègues était opposé à cette collaboration. Je dois à la vérité de dire, et je le regrette, que les événements actuels (voir paragraphe ci-dessous) semblent leur donner raison.

Quoi qu'il en soit, si l'intervention de l'A.P.M. a eu une certaine influence, celle-ci a été nulle sur divers points qui... ridiculisent ces commentaires. Citons, entre autres :

— l'interdit jeter, en Sixième, contre les bijections, les complémentaires, les relations d'équivalence... ;

— la mauvaise foi évidente de la phrase « il ne reste plus de difficulté majeure à procéder en Cinquième à une étude cohérente des nombres relatifs..., y compris la multiplication ». Tous les Collègues qui ont été et seront aux prises avec les difficultés, bien connues, de la multiplication dans \mathbb{Z} , apprécieront. Alors que les commentaires s'attardent longuement sur des banalités ou des faits bien connus, ils sont remarquablement muets sur des points délicats.

Commentaires de Seconde

De nombreux collègues font part de leur mécontentement et ce, pour trois raisons essentielles : alors que les programmes de Seconde sont connus depuis... juillet 1968 (ce qui était « bien », pour une mise en application en octobre 1969), le 15 février 1970, les commentaires ne sont pas encore publiés ; « ou » n'a pas mis à profit les 15 mois séparant la décision de modification des nouveaux programmes de leur application, pour informer les professeurs chargés de les enseigner ; les programmes des Premières n'étant pas publiés (et, a fortiori, de Terminales) comment organiser valablement son enseignement en classe de Seconde ?

A mon avis, et sans encore parler de « sabotage » comme le font déjà certains collègues, ce mécontentement est parfaitement justifié. Il reste à situer les responsabilités : pour ce qui concerne l'information des professeurs voir ci-dessous ; pour ce qui concerne les programmes de Première, voir le paragraphe qui suit. Pour les commentaires, l'Inspection Générale est seule en cause (voir précisions ci-dessus). Il faut savoir aussi que ni le bureau national, ni le Comité de l'A.P.M. (ni d'ailleurs les I.R.E.M. mais ceci est une autre affaire, diront certains, dont je ne suis pas...) n'ont été informés du projet de commentaires rédigés par l'Inspection Générale. Cependant il est juste de dire que toutes les Régionales de l'A.P.M. (et plusieurs collègues considérés comme « persona grata ») ont reçu, pour consultation, ce document adressé directement par les soins de l'Inspection Générale. Cette procédure... insolite a souvent surpris, parfois irrité. A titre personnel (mais je souhaiterais que ce point de vue soit débattu), je dirai que cette péripétie est significative d'un état d'esprit : « la soupe est-elle bonne ? Oui, mon... Général ». Bien plus graves sont, à mon avis, les conséquences pour les Collègues : certaines Régionales ayant fait connaître leurs avis, voire leurs approbations, ont *cautionné* le projet, et ce, sans qu'elles aient eu la possibilité de contrôler l'effet de leur participation ; ou encore, quelle contenance prendre quand « on » opposera à leur avis celui d'autres

Régionales ? Ne croyez-vous pas qu'un franc débat d'abord, d'égal à égal, entre Collègues, puis la réunion d'une commission *ad hoc*, (comme le bureau de l'A.P.M. l'avait proposé) n'eût été une méthode préférable ? Puisqu'il est vain de s'attarder à regretter, je propose que notre commission « *Second degré, Second cycle* » se réunisse, en invitant le maximum de Collègues intéressés, dès que les commentaires seront parus et qu'elle les... commente (*).

Classes de Quatrième-Troisième

Devant la situation confuse créée par l'existence simultanée de trois programmes ou projets : programme « classique » actuellement enseigné, programme enseigné en classe de Quatrième « expérimentale », projet de la commission Lichnerowicz, la sous-commission de l'A.P.M. invita tous les collègues intéressés à une journée d'étude (11 novembre 1969). Quelle est la situation actuelle ? Deux certitudes : la commission Lichnerowicz va, dans le semestre à venir, reprendre entièrement la question ; le bureau de l'A.P.M. demande que cette commission « s'élargisse » en faisant appel à des collègues actuellement « expérimentateurs » en Quatrième.

Comme toujours, tous les collègues ayant des suggestions précises à faire, sont invités à prendre contact avec Dumont, Vice-Président chargé des questions concernant le 1^{er} cycle du Second degré (Voir couverture du Bulletin).

Classes de Première

De nombreux collègues font part de leur irritation (pour ne pas dire plus...) devant la situation actuelle : au 15 février, les programmes qui seront applicables à la rentrée de septembre ne sont pas encore publiés. Qu'advient-il de la promesse ministérielle concernant la publication, avant le 1^{er} janvier, des programmes applicables l'année scolaire suivante ?

Là encore les collègues ont raison de protester... Mais où sont situées les responsabilités ? Il faut savoir que la commission Lichnerowicz a dû, par suite des fluctuations de la « doctrine ministérielle », rédiger trois projets de programme. A l'époque Fouchet-Peyrrefitte, le projet a été établi en tenant compte de la situation... actuelle, c'est-à-dire sections A, B, C, D, E nettement différenciées. Une fois le projet mis au point... ce fut mai 1968. A l'époque Faure, la doctrine fut : une seule première « scientifique », une première « littéraire ». Le projet fut établi durant l'année scolaire 1969... Il fut « au point » en... juin 1969. Or, en septembre 1969, nouveau changement de décor. La nouvelle ligne directrice était celle indiquée ci-dessus (voir § 2). Devant cette situation, la commission A.P.M. « *Second cycle, Second degré* » invitait tous les collègues intéressés à une journée d'étude (le 11 novembre 1969). Quant à la commission Lichnerowicz, grâce, il faut le dire, au travail intensif de notre Collègue Frenkel de Strasbourg, elle remit fin novembre un projet qui fut adopté, à l'unanimité, le 10 décembre par la section permanente du Conseil d'enseignement.

Depuis lors... la publication tarde.

Pourquoi l'A.P.M. ne les a-t-elle pas publiés, demanderont certains ? Bien

(*) Une *Instruction* n° IV-70-70 du 6 février 1970 a paru dans le B. O. du 19-2-70 sous le titre « *Commentaires...* » au singulier, texte signé du Directeur de la Pédagogie.

sûr, l'A.P.M. peut... tout faire. Il y a cependant des contraintes... contradictoires. Si elle veut faire vite, alors elle publie des textes encore non adoptés, c'est-à-dire en fait, des « projets ». Le risque est alors de voir ceux-ci modifiés, au dernier moment, et l'A.P.M. est accusée d'avoir publié des documents erronés. Si elle attend l'adoption définitive, il faut que celle-ci se situe à un moment favorable dans la confection du *Bulletin* et que nous ayons connaissance du texte exact adopté (ce qui n'est pas toujours le cas).

Classes Terminales

Les projets des programmes des classes B, C, D, E sont suffisamment au point pour que la commission Lichnerowicz puisse les présenter incessamment aux Services ministériels. La mise au point de celui de la section A ne saurait tarder. Avant adoption définitive, le bureau de l'A.P.M. a souhaité que soit recueilli l'avis de Collègues enseignant dans les diverses sections.

4. Stages pédagogiques

En 1969, l'A.P.M. a protesté, auprès du Ministère, dans la presse (Communiqué de novembre 1969) contre la caricature de stages (une journée) organisés à l'intention des Collègues enseignant en Sixième. Elle demandait l'organisation de stages « sérieux », c'est-à-dire d'une durée de trois jours chaque trimestre (ceci n'étant d'ailleurs qu'un palliatif en attendant... les I.R.E.M.). Pourquoi cela ? Il semble évident qu'en une journée, il est impossible d'effectuer un travail positif efficace. Au contraire, nombreux sont les Collègues nous disant avoir ressenti après « cette journée » un sentiment de découragement, d'inquiétude. Sans aller, mais peut-être ai-je tort ? jusqu'à penser que « c'est l'effet recherché par certains », déplorons cet état de fait. Et consolons-nous ! La protestation de l'A.P.M. a été entendue... Oui, cette année, il y aura... une « *journée d'information* », dans chaque département, pour les professeurs de Seconde et pour ceux de Cinquième. A mon avis, il faut que les Collègues dénoncent vigoureusement ces parodies ; il faut que l'A.P.M. situe les responsabilités.

5. Les I.R.E.M.

Aux sept I.R.E.M. existant actuellement (Aix-Marseille, Besançon, Bordeaux, Lyon, Paris, Rennes, Strasbourg) doit, à la rentrée prochaine, s'en ajouter trois autres. Où ? Diverses considérations plaident en faveur de Clermont, Lille, Toulouse, Paris-Orsay... Soit quatre. Ce qui était le nombre des I.R.E.M. créés l'an passé. Pourquoi ne pas faire de même ? (*) Quoi qu'il en soit, il nous faut regretter que la décision de localisation ne soit pas encore prise (souhaitons qu'elle le sera lorsque ces lignes paraîtront) car cela rend plus dif-

(*) N.D.L.R. — A notre connaissance, la décision est prise : trois I.R.E.M. seulement sont créés : Clermont-Ferrand, Lille, Montpellier. Trois, c'est trop peu. Ne pas avoir choisi Toulouse est pour le moins regrettable.

ficile d'obtention des décharges effectives pour les Collègues suivant les séances de l'I.R.E.M. D'autre part, il faut dès maintenant que les Collègues soient alertés sur une opinion avancée par certains au Ministère selon laquelle il ne serait pas nécessaire que chaque académie ait un I.R.E.M. Mais avant de s'inquiéter du sort des I.R.E.M. non existant encore, penchons-nous sur celui de ceux qui fonctionnent. A ce propos, l'A.P.M. (et par suite tous les collègues sont intéressés) à, au moins, trois sujets de préoccupation et un problème « ouvert ».

Au chapitre des préoccupations, citons d'abord le fait que de nombreux Collègues participant aux séances de travail des I.R.E.M. n'ont pas obtenu, cette année encore, de décharges effectives. Il est clair que cela doit cesser. Comment ? Bien sûr, l'A.P.M. peut protester, les organismes gérant les I.R.E.M. aussi. Mais, à mon avis, la méthode la plus efficace, employée par certains Collègues parisiens, consiste à rendre effective, de leur propre autorité, la décharge due. Qui peut être blâmé pour exercice d'un droit légitime ? Je souhaite vivement que l'A.G. étudie ce point.

Ensuite, autre sujet de préoccupation, la façon restrictive dont l'Administration conçoit souvent le paiement des heures supplémentaires à nos Collègues professeurs de C.E.G. Alors que la décharge est, réglementairement, annuelle et que les Collègues n'en bénéficiant pas subissent un préjudice, il est parfois envisagé de remplacer le paiement des heures supplémentaires annuelles par celles d'heures supplémentaires éventuelles. Si cela se confirmait comme licite, alors il serait vain de protester mais la parade envisagée ci-dessus semble excellente.

Dans le même ordre d'idée, comment qualifier la réponse du Ministre de l'Education nationale (n° IV/02/24123 du 21 août 1969) qui exclut les auxiliaires du bénéfice des séances des I.R.E.M. en ajoutant « les maîtres auxiliaires ou les professeurs contractuels peuvent suivre ces stages sur leur initiative personnelle mais aucune indemnisation n'est autorisée (c'est nous qui soulignons) en ce qui les concerne ».

Et cela nous conduit tout naturellement à un problème qui reste ouvert : celui du statut des I.R.E.M. En effet, ceux-ci créés par décision ministérielle, sont dépourvus de statuts (ce qui, assurément, est préférable à de mauvais statuts). Que voilà un beau sujet d'étude pour tous les Collègues groupés au sein de l'A.P.M. D'autant plus que du chemin a été parcouru depuis l'époque de l'idée initiale de ces I.R.E.M. lancée par notre ami Walusinski et la commission A.P.M. « Recherche et réforme » (voir *Bulletin* n° 257, p. 139). Comme dans l'auberge espagnole fameuse (que les Collègues enseignant dans les I.R.E.M. ne voient pas malice de ma part dans cette allusion), il faut être persuadé que nous trouverons dans les I.R.E.M. ce que nous y apporterons. Souhaitons alors une participation franche et totale du maximum de Collègues, un réel esprit d'équipe, une vigilance en éveil car, il faut le déplorer, les I.R.E.M. n'ont pas que des amis.

6. Animation pédagogique

Ce chapitre de Journal de bord comprendra trois feuillets d'inégale importance : les équipes de Sixième ; les classes expérimentales ; l'Inspection Générale. Pour faciliter la mise en application des nouveaux programmes en Sixième

ont été prévues la constitution d'équipes de professeurs « dirigées » par un « animateur ». Celui-ci a une décharge de 1 heure pour assurer la coordination du travail. Si les modalités d'application de cette mesure gagneraient à être précisées, l'idée en soi était, du point de vue de l'A.P.M. bonne. Or, il est envisagé — et je pense que nous devons protester — pour l'an prochain, de reconduire cette mesure pour les classes de Cinquième, *en la supprimant pour les classes de Sixième*. Et, ce qui paraît incroyable, avec l'accord de l'Inspection Générale de mathématiques.

En ce qui concerne les classes expérimentales de Sixième, Cinquième, Quatrième, il n'y a, au rapport très complet présenté dans le *Bulletin* 269-270 (pp. 293 à 299), qu'un regret à ajouter : au lieu de s'étendre, les expériences au niveau de la Cinquième semblent, cette année, avoir été plus limitées. Pourquoi ?

En abordant le sujet de l'Inspection Générale, je suis conscient d'aborder un sujet... explosif pour les uns, tabou pour d'autres. Compte-tenu d'un nombre de plus en plus important de Collègues souhaitant voir l'A.P.M. aborder franchement cette question, il me paraît de mon rôle de Secrétaire général de le faire. Qu'il me soit encore permis d'ajouter qu'afin de traiter sereinement la question je m'en tiendrai à des faits précis et à des questions d'ordre général. Ainsi, dans divers établissements, des Collègues (souvent en accord avec les sections locales des syndicats, les associations de parents d'élèves) ont récusé la forme traditionnelle de l'inspection. Ils souhaitent entre autre que : l'Inspecteur (s'il doit y avoir Inspecteur, mais ceci est une autre question...) réunisse *avant* toute inspection les professeurs de l'établissement ; qu'il les informe ; qu'il s'enquière des problèmes propres à l'établissement ; que « l'inspecté » soit volontaire ; que l'inspection ait lieu « collectivement ».

Que voilà, en tous cas, des questions à débattre. De toute façon, il est clair que sont difficilement défendables des « inspections » qui, en 35 minutes, permettent de juger le travail d'un Collègue sur une année (il est vrai que certains inspecteurs disent qu'en mettant « la main sur la porte de la classe » leur jugement est fait ; ce à quoi, il est aisé alors de répondre qu'il est inutile d'entrer). De même, ne sont pas acceptables, les tentatives d'impressionner les Collègues avec la fameuse circulaire, jugée « stupide et inapplicable » (mais qui ne fut jamais annulée !), faisant obligation aux seuls professeurs de mathématiques d'imposer aux élèves un devoir hebdomadaire.

D'autres Collègues élèvent le débat. Ils constatent que l'Inspection Générale donne souvent l'impression d'être opposée à la rénovation de notre enseignement. Des tentatives de rénovation, des expériences pédagogiques ne sont pas soutenues par eux ; au contraire, bien des novateurs sont invités à « rentrer dans le rang ».

Autre question : pourquoi les Inspecteurs Généraux sont-ils exclusivement choisis parmi les professeurs de Spéciales ? Est-il bon que celui qui enseigne soit inspecté par qui n'enseigne plus ou par quelqu'un qui n'a jamais enseigné dans la classe inspectée ?

Rappelons deux interventions malencontreuses de l'Inspection Générale, en nous limitant à un passé récent : obligation faite à tous les C.E.G. d'appliquer l'horaire de trois heures de mathématiques comme dans les lycées (où l'horaire avait été réduit de 4 à 3 en Sixième sous le mauvais prétexte que l'horaire était passé de 4 à 5 h... en Seconde) ; or de nombreux C.E.G. avaient les moyens en personnel pour maintenir l'horaire de 4 heures qui se trouve heureusement rétabli partout ; en même temps, l'Inspection Générale ne soutenait pas

le passage de 4 à 5 heures en Seconde qui ne fut obtenu qu'au prix d'une longue action de l'A.P.M.E.P. appuyée par une pétition nationale.

Dans un tout autre domaine, signalons : d'une part les démarches effectuées, naguère, par l'Inspection Générale pour qu'un Collègue enseignant dans une Spéciale d'un établissement privé, sous contrat, obtienne les « avantages » réservés aux professeurs de Spéciales A', d'autre part, la complaisance avec laquelle sont acceptées les demandes d'affectation dans les établissements privés.

Dans ces conditions, il est normal qu'un débat s'institue sur la réforme de l'inspection. Les journaux ont d'ailleurs annoncé la création d'une commission ministérielle chargée d'étudier la définition des missions de l'Inspection Générale. Faut-il, comme certains le proposent, supprimer une institution mal adaptée aux fonctions qui devraient être les siennes ? Faut-il, comme d'autres le disent, préserver une institution qui aurait l'avantage de protéger les Collègues contre les abus d'autorité de certains chefs d'établissement ? Il serait sûrement intéressant de connaître l'avis des Collègues à ce sujet. L'A.P.M. doit-elle demander à participer aux travaux de la commission ministérielle citée ci-dessus ? Si elle le doit, quelles suggestions doit-elle y présenter ?

7. Le recrutement des professeurs de Mathématiques

Ineroyable mais vrai ! Connaissez-vous le danger qui, selon un Inspecteur Général de mathématiques, menace le plus sérieusement l'enseignement mathématique ? La pléthore de professeurs de mathématiques. Ainsi, après la pénurie qui « bloquait » toute réforme sérieuse, voilà un nouvel ennemi autrement sérieux ! Cette opinion n'aurait pas grande importance si, bien entendu, elle ne risquait pas d'influencer ceux qui ne demandent qu'à l'être, à savoir les « Commissaires au VI^e Plan ». Il nous faut donc dénoncer cette opinion néfaste à notre enseignement, néfaste pour l'avenir des jeunes étudiants des facultés des sciences, en rappelant la liste, non exhaustive, des besoins, loin d'être couverts (le seront-ils jamais ?) demandant des professeurs de mathématiques :

- les détachements et décharges effectives dans les I.R.E.M. ; songeons, en particulier, au nombre de professeurs qui seraient nécessaires pour assurer une formation permanente sérieuse de tous les instituteurs ;

- augmentation générale et substantielle de l'horaire de mathématiques dans les premiers cycles des établissements secondaires ;

- extension, à toutes les classes des seconds cycles des lycées, de séances de travail dirigé par demi-classe (il est curieux, à ce propos, de noter que cette notion de travail dirigé est acquise dans les premiers cycles — pas pour les mathématiques en 4^e, 3^e, malheureusement — et en Université, mais qu'elle ne l'est pas pour les seconds cycles des lycées ; comment expliquer cela ?) ;

- abaissement des effectifs des classes ;

- prise en compte, dans l'horaire des professeurs, du temps passé à : animer des équipes, conduire des expériences, organiser des « Clubs mathématiques » ;

- institution de l'année sabbatique ;

- etc...

Un autre sujet sur lequel l'attention du bureau de l'A.P.M. a été attirée concerne les C.A.P.E.S. de mathématiques et cela sur deux points. D'une part, certains candidats se plaignent du caractère « vieillot » de certaines épreuves écrites ou interrogations orales. D'autre part, tous déplorent que les rapports ne soient pas, comme dans le passé, publiés. Certains adressent le reproche à... l'A.P.M. Même si celle-ci était la plus belle fille du monde... Quoi qu'il en soit, la revendication présentée naguère par le bureau de l'A.P.M. concernant la réorganisation de ces concours reste posée. Mais doit-elle être isolée du problème plus vaste des concours de recrutement ?

Une conclusion qui n'est qu'un préambule

Que dire à la dernière page d'un Journal de bord ? Tout simplement prévoir la navigation à court terme, c'est-à-dire celle de demain. Sur quel parcours se fera-t-elle ? Quels sont les écueils à éviter ?

C'est en pensant à cette navigation que certaines pages de ce journal ont été rédigées « à l'emporte-pièce » (et certains le regretteront, peut-être) cela afin de susciter le maximum de réactions et obtenir ainsi le maximum de renseignements sur ce que souhaite « l'ensemble des Collègues ». Il serait aussi souhaitable que la vitalité de l'équipe « A.P.M. » se prouve par : une participation importante aux votes pour l'Assemblée Générale ; une activité accrue des Régionales ; une collaboration franche et efficace entre les I.R.E.M. et les Régionales, chacun conservant d'ailleurs son « originalité ».

Signalons aussi deux écueils à éviter. D'une part, éviter de se laisser prendre aux chants de certaines sirènes cherchant à détruire l'esprit d'équipe nous animant en opposant les « provinciaux » aux « parisiens » et (ou) les divers ordres d'enseignement entre eux. D'autre part, ne pas se laisser détourner d'objectifs lointains par des péripéties, par exemple en hypertrophiant notre action « sur les programmes » (avec de bons programmes, il est possible... de mal enseigner ; avec de mauvais programmes, un bon enseignant...) au détriment de l'essentiel... qui est, à mon avis, les conditions d'enseignement (à ce sujet voir « ordre de priorité »). Par exemple n'est-il pas scandaleux que soit envisagé, pour la rentrée prochaine, de « bourrer » à 35 élèves toutes les classes de Sixième, alors que 30 devrait être, en attendant mieux, un maximum ? Comment réagir ? (voir moyens d'action).

Pour résumer tout cela dans une formule lapidaire disons que le futur bureau de l'A.P.M. devra conduire la navigation afin d'éviter que, comme trop souvent dans le passé, élèves, parents, enseignants soient sacrifiés, leurrés, trahis.

P. VISSIO
Secrétaire Général de l'A.P.M.